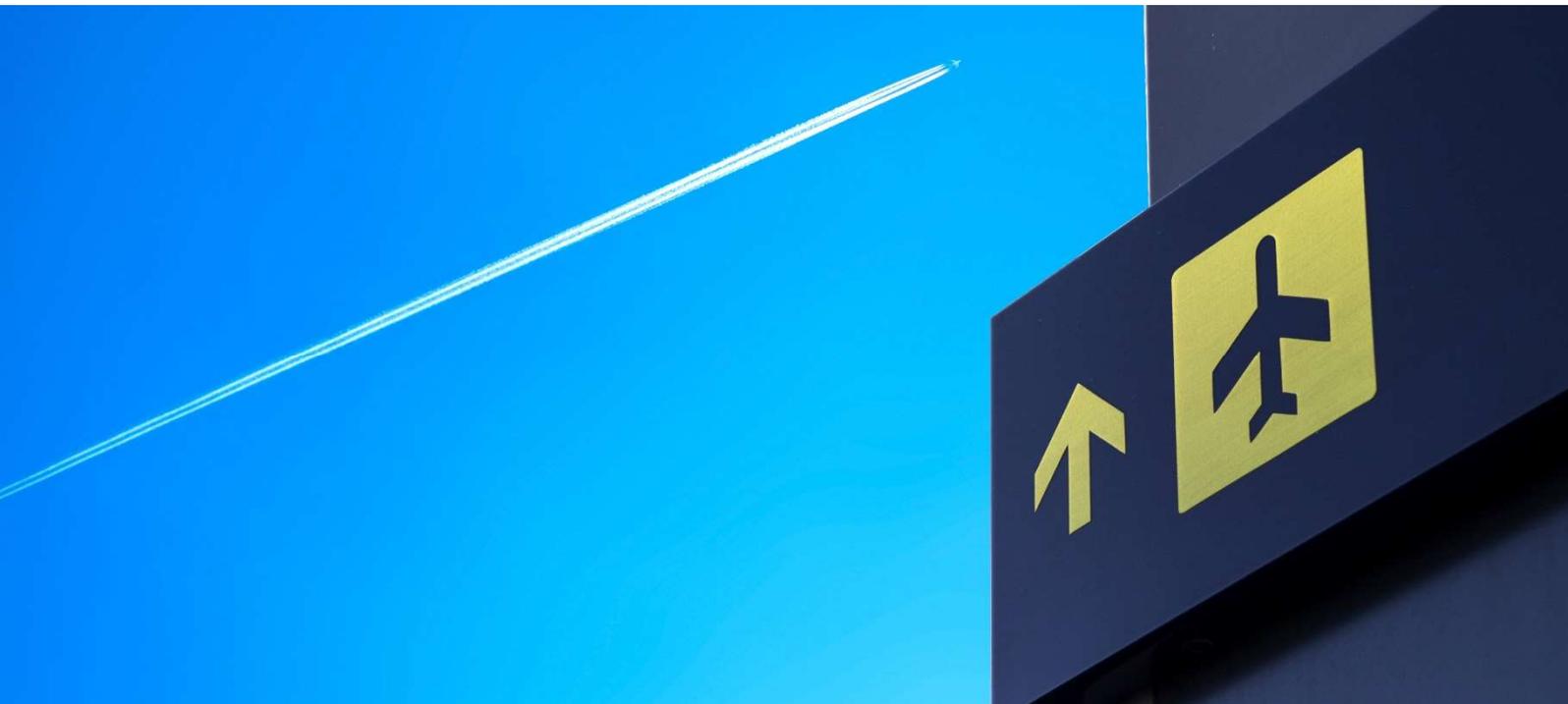


CORONAVIRUS – COVID-19

## L'aéroport Marseille Provence rappelle les mesures sanitaires mises en place sur sa plateforme

L'aéroport applique l'ensemble des mesures recommandées par les autorités gouvernementales de santé (ARS) et travaille main dans la main avec ces dernières pour actualiser les protocoles en vigueur, suivre et tracer des cas avérés de COVID-19.



**Depuis mars dernier, l'ensemble des mesures recommandées par les autorités gouvernementales de santé** (ARS - Agence Régionale de Santé) sont mises en place sur la plateforme phocéenne : port du masque obligatoire, nettoyage et désinfection renforcés, mise à disposition de bornes de gel hydro-alcoolique, installation de protections en plexiglass, délimitation de distances en zones d'attentes. Les dispositifs évoluent au gré de l'évolution des recommandations sanitaires et sont actualisés en conséquence sur la plateforme.

**En tout, plus de 25 bornes de gel hydro-alcoolique régulièrement approvisionnées, ainsi que de la mousse virucide dans chaque sanitaire, sont mises à la disposition des passagers. Plus de 2 500 affiches & stickers** (aérogares, enregistrements, postes inspection filtrage, embarquement, livraison bagages...) ont été mis en place sur les halls actuellement accessibles au public.

Des indications in situ, dont des annonces sonores automatisées rappellent toutes les 10 minutes aux passagers l'importance de respecter les gestes barrières, la distanciation sociale et le port du masque obligatoire.

**Aéroport Marseille Provence collabore également avec l'ensemble des partenaires de la plateforme, parmi lesquels les services de l'Etat et les compagnies aériennes, leurs assistants et sous-traitants, pour redoubler de vigilance et poursuivre les éventuels comportements réfractaires.**

## Information & dépistage

Depuis le mois de juillet, Aéroport Marseille Provence sensibilise les passagers de retour de « zone rouge » à se faire dépister.

Depuis le 22 juillet, en partenariat avec l'ARS PACA, des tests gratuits de dépistage in situ sont proposés aux passagers en provenant de pays « zone rouge ». Ces tests seront obligatoires pour les passagers revenant de Turquie au 1<sup>er</sup> aout au plus tard.

## Traçabilité

Dans la même lignée, Aéroport Marseille Provence intervient également, en collaboration avec les compagnies aériennes et l'ARS PACA, dans le cycle de reconstitution de la traçabilité des cas positifs de COVID-19. Ceci vient dans une logique d'identification de cas contact, dans l'hypothèse où un cas positif venait à se déclarer.

- Les mesures de traçages sont régies par un décret gouvernemental. Ce décret précise que les compagnies aériennes doivent recueillir systématiquement, pour tous leurs passagers de vols internationaux arrivant sur le territoire, une fiche de traçabilité.
- Aéroport Marseille Provence recueille et conserve ces fiches de traçabilité durant un mois et intervient si nécessaire, en partenariat avec l'ARS PACA, dans le cycle de reconstitution de la traçabilité des cas contact.

## Collaboration avec le monde sanitaire

Au-delà de ces actions régies par décret, Aéroport Marseille Provence travaille depuis plusieurs semaines en étroite collaboration avec l'IHU Méditerranée Infection afin d'inciter ses passagers au **dépistage, seule mesure dont l'efficacité dans la lutte contre la propagation du virus est avérée**. Ce dépistage est fortement encouragé par un affichage et une sensibilisation accrues (flyers, fiches d'information, liste des points de dépistage et tests dans la région, procédures de quarantaines...) particulièrement auprès de passagers provenant de zones où la circulation du virus est encore active.

Conscient de son rôle et ses responsabilités en tant que porte d'entrée sur le territoire, l'Aéroport est engagé pour aller toujours plus loin dans sa mission de « barrière », prévention et lutte contre la propagation du virus dans la région. En ce sens, Aéroport Marseille Provence s'appuiera de manière continue sur les méthodes et les recommandations de l'IHU.

### CONTACTS PRESSE

Fanny MOUTEL  
fanny@leburop.com  
06 60 17 43 72

Julie CHARLIAC  
presse@mrs.aero  
06 87 87 33 91